

Rapport

Novembre 2022



PERCEPTIONS, VULNÉRABILITÉS ET PRÉVENTION

Une évaluation de la menace que représente l'extrémisme violent dans quelques zones frontalières du sud de la Libye et au nord-ouest du Nigeria

SYNTHÈSE



Crédits

Le rapport complet est disponible en anglais, arabe, et français:
www.smallarmssurvey.org/resources

Publié en Suisse par le Small Arms Survey

© Small Arms Survey (Institut de hautes études internationales et du développement, Genève) et Programme des Nations Unies pour le développement, 2022

Première publication en anglais : novembre 2022

Publication en français : novembre 2022

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du Small Arms Survey et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'exception des procédés expressément autorisés par la loi ou selon les conditions convenues auprès de l'organisation de droits reprographiques appropriée. Toute question relative à la reproduction de tout ou partie de ce document hors du cadre précédemment évoqué doit être adressée à la coordinatrice des publications du Small Arms Survey, à l'adresse ci-dessous.

Small Arms Survey
Institut de hautes études internationales et du développement
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Genève
Suisse

Auteurs : Nicolas Florquin, Hafez S. AbuAdwan, Gergely Hideg, et Alaa Tartir

Coordinatrice de la production : Olivia Denonville

Édition : Emilia Dungal

Vérification des faits : François Fabry

Révision : Alessandra Allen

Relecture : Stephanie Huitson

Cartes : Jillian Luff

Conception et composition : Rick Jones

Traduction : Aurélie Cailleaud

Le Small Arms Survey ne prend aucunement position sur le statut ou le nom des pays ou des territoires mentionnés dans cette publication.

Les points de vue, analyses et recommandations qui figurent dans cette publication sont ceux des auteurs, et ne reflètent pas nécessairement celles du PNUD, des États membres qui composent son Conseil d'administration ou, plus généralement, des Nations unies ou de ses États membres.

Les appellations indiquées sur les illustrations de ce document ainsi que la présentation des données connexes ne supposent en aucun cas que le Secrétariat des Nations unies ou le PNUD expriment ainsi une opinion relative au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones concernées, à leurs autorités, ou encore au tracé de leurs frontières ou délimitations.

Photographie de couverture

Un Touareg assis sur l'un des rochers du site du Tadrart Acacus, à l'est de la ville de Ghat, en Libye. 8 Décembre 2005. Source : Bertrand Rieger/Hemis

Aperçu

Selon le rapport intitulé *Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique*, publié en 2017 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les personnes qui grandissent dans les zones frontalières marginalisées sont plus susceptibles que les autres de se laisser recruter par les groupes extrémistes violents. Le Sahel abrite un certain nombre de ces zones frontalières caractérisées par la faible présence des institutions étatiques et l'existence de communautés disparates au sein desquelles, de surcroît, différents groupes armés évoluent et mènent leurs activités. La combinaison de ces facteurs fait du Sahel une zone particulièrement exposée qui mérite une attention toute particulière.

Parmi les régions frontalières sahéliennes, celles qui bordent la Libye semblent offrir des conditions particulièrement favorables à l'expansion des groupes extrémistes violents. Après la défaite, en 2016, du groupe armé non étatique État islamique dans la ville libyenne de Syrte, les combattants extrémistes violents se sont dirigés vers le sud du pays, et ont suscité des craintes quant à la stabilité des zones frontalières libyennes, mais aussi des pays limitrophes comme le Niger, le Soudan, le Tchad et, au-delà, le Nigeria, un pays sur le territoire duquel des armes dont on pense qu'elles provenaient de Libye ont été utilisées pour commettre des actes violents. Les zones frontalières libyennes, tout comme l'ensemble du Sahel, souffrent d'un accès limité aux services publics, de la faiblesse des institutions politiques, de la porosité des frontières, de la mise en œuvre de multiples interventions militaires directes, de la présence de groupes armés, de la prolifération des armes légères et de petit calibre et de l'ingérence de différentes puissances régionales et mondiales, autant de facteurs qui accroissent le risque de voir se développer l'extrémisme violent.

Dans ce rapport, les auteurs tentent donc de mieux comprendre les dynamiques qui sous-tendent ces différents facteurs de risque dans les zones frontalières du sud de la Libye. Il est fondé sur des enquêtes quantitatives qui mettent en lumière le point de vue des populations sur ces facteurs (ou moteurs), sur les acteurs de l'extrémisme violent et sur les valeurs qui lui sont associées. Au total, 6 852 entretiens ont été menés, entre décembre 2020 et juillet 2021, dans des zones frontalières du sud de la Libye, du nord-est du Niger, du nord-ouest du Nigeria, de l'ouest du Soudan, et du nord du Tchad.

Les auteurs ont choisi d'approcher cette problématique du point de vue des communautés locales touchées – ou potentiellement touchées –, et visent à nourrir le processus d'élaboration des politiques et des programmes dans une optique de prévention. Ils relèvent ce défi en analysant l'exposition des communautés des zones frontalières étudiées à sept facteurs susceptibles de favoriser l'expansion de l'extrémisme violent : (1) la misère et les privations ; (2) le déficit de sécurité et de justice ; (3) l'incapacité des gouvernements à fournir les services de base ; (4) l'importance croissante des identités ethniques et religieuses ; (5) l'instabilité et l'insécurité chroniques ; (6) le blocage de la participation à la vie politique et l'influence des groupes armés non étatiques ; et (7) la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Pris individuellement, ces moteurs ne produisent pas systématiquement de l'extrémisme violent, mais les groupes relevant de cette mouvance peuvent instrumentaliser la marginalisation et les discriminations ressenties et les incorporer dans un discours simplificateur susceptible de catalyser la violence.

En outre, cette étude visait à évaluer la mesure dans laquelle les personnes interrogées avaient connaissance des stratégies de recrutement employées par les différents groupes armés qui opèrent au sein de leurs communautés respectives, ainsi que leur attitude à l'égard de certains groupes extrémistes violents et des valeurs que ceux-ci défendent. En mettant en lumière les perceptions des habitant·e·s des zones concernées, les auteurs dégagent des tendances communes à toutes les zones frontalières étudiées et des éléments de compréhension plus détaillés de certaines problématiques connexes. Les groupes extrémistes violents ne contrôlaient pas nécessairement le territoire des zones étudiées au moment où les recherches ont été menées, mais les analyses montrent que la situation est susceptible de se détériorer rapidement si aucune mesure drastique n'est prise pour éviter qu'un nombre important de personnes n'atteignent le « point de non-retour ».

Principales conclusions

- Dans les zones frontalières étudiées, la misère et les privations sont des problèmes majeurs. Au Niger et au Soudan respectivement, 71 et 56 % des répondant·e·s ont exprimé un avis négatif sur leur vie. Dans les cinq pays, plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré avoir « souvent » ou « parfois » manqué d'argent au cours de l'année qui a précédé l'étude.
- Le Nigeria et le Soudan sont les pays dans lesquels la discrimination et la marginalisation fondées sur l'appartenance ethnique ou tribale, ou sur la religion, sont le plus nettement ressenties. Le cas du Soudan mérite d'être noté puisque les répondant·e·s ont affirmé que ces pratiques limitaient l'accès de certaines catégories de personnes aux services de base. Dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent, il convient de porter une attention toute particulière à la combinaison de ces deux facteurs dans la mesure où celle-ci est susceptible d'alimenter et d'exacerber les insatisfactions.
- Les habitant·e·s des communautés frontalières ont, globalement, exprimé des perceptions complexes et nuancées à propos de la capacité de l'État à garantir leur sécurité et leur accès à la justice. En Libye, au Nigeria et au Soudan, les répondant·e·s se sont montré·e·s particulièrement sévères vis-à-vis de leur gouvernement, mais moins vis-à-vis des forces de sécurité, à l'inverse des personnes interrogées au Niger et au Tchad. Selon l'ensemble des études de cas réalisées, le degré de confiance accordée aux forces de sécurité était légèrement plus élevé quand la sécurité était assurée à la fois par des forces locales (étatiques ou non étatiques) et par des forces nationales ou fédérales.
- Les perceptions relatives à la stabilité et à la sécurité se sont avérées très variables d'un pays étudié à l'autre. Au Nigeria, 61 % des répondant·e·s ont dit se sentir en insécurité ou en grande insécurité dans leurs quartiers respectifs, contre 12 % seulement au Niger, 17 % en Libye, 21 % au Tchad, et 38 % au Soudan.
- De même, les personnes interrogées ont exprimé des avis très divers à propos des armes légères. C'est au Nigeria et au Soudan qu'elles font état des plus hauts niveaux de prolifération. Les répondant·e·s ont évoqué les sources suivantes d'approvisionnement en armes : le marché noir, le marché légal, la production artisanale, l'héritage, les autorités étatiques et les employeurs. Sur base des résultats

de l'enquête, on peut penser que les flux illicites d'armes légères qui sortent de Libye pour atteindre les pays limitrophes sont plus abondants que les flux entrants.

- Au Niger, au Nigeria, au Soudan et au Tchad, une proportion significative des personnes interrogées (19 %) ont dit savoir que des groupes armés étrangers ou locaux tentaient de recruter des membres au sein de leur communauté. Parmi ces 19 %, 11 % ont affirmé que les groupes en question étaient des groupes extrémistes violents.
- Selon les répondant·e-s, hommes et femmes sont également représentés parmi les recrues des groupes armés étrangers et locaux (la proportion d'hommes et de garçons n'était que très légèrement supérieure à celle des femmes et des filles). En revanche, leur perception du rôle des femmes et des filles recrutées était moins uniforme dans les différents pays étudiés. Au Tchad, la fonction de combattante était la plus fréquemment citée (16 % des personnes interrogées), alors qu'elle n'a été que marginalement évoquée par les répondant·e-s nigérien·ne-s.
- 3 % environ des personnes interrogées au Niger, au Nigeria, au Soudan et au Tchad étaient non seulement extrêmement favorables aux groupes extrémistes violents principaux, mais aussi particulièrement hostiles à différentes institutions, communautés et organisations – dont des entités étatiques, non étatiques et internationales. Il convient de noter que ces répondant·e-s ont affiché un très haut degré de soutien aux actes de violence perpétrés contre des civil·e-s ainsi qu'une ferme volonté de mourir pour un chef.
- Au Niger, au Nigeria, au Soudan et au Tchad, les répondant·e-s ont exprimé différents degrés de soutien ou d'animosité à l'égard des groupes extrémistes violents les plus connus, comme l'État islamique, al-Qaïda ou al-Shabaab. Les personnes interrogées au Soudan sont celles qui ont le plus fréquemment affirmé qu'il peut s'avérer justifiable de tuer des civil·e-s (52 %), suivies de celles interrogées au Nigeria (32 %), au Tchad (22 %) et au Niger (17 %).

Observations relatives aux politiques et aux programmes

Les observations qui suivent sont fondées sur les résultats de la recherche et sur des consultations approfondies avec les équipes régionales et nationales du PNUD. Elles sont destinées aux personnes responsables de l'élaboration des politiques et aux praticien·ne-s qui luttent contre la violence armée et l'extrémisme violent ou qui tentent de les prévenir dans la sous-région étudiée. Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement sont sans doute nombreux à appliquer certaines des mesures énumérées ci-après dans des contextes spécifiques, mais cette liste est un appel à mettre en place des modalités d'action plus systématiques dans la région.

La misère et les privations

- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient prendre en considération le *nexus* humanitaire-développement-paix quand ils conçoivent les interventions de prévention de l'extrémisme violent qui visent les communautés frontalières. Les programmes devraient être élaborés en fonction du contexte dans lequel ils seront mis en œuvre de façon à proposer des activités intégrées et à permettre aux communautés ciblées de devenir plus résilientes.

- Les États membres devraient veiller à ce que les plans stratégiques nationaux et les dépenses publiques créent des débouchés économiques, mettent des ressources à disposition et visent à mettre en application un développement de long terme pour les hommes et les femmes des zones frontalières marginalisées.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient s'efforcer en tout premier lieu de rendre les communautés plus résilientes, de renforcer leur capacité à mieux se développer, à créer des activités économiques et à diversifier les moyens de subsistance accessibles aux groupes vulnérables et marginalisés, dont les jeunes et les femmes.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient promouvoir le rétablissement des moyens de subsistance et les programmes durables fondés sur des outils tels que l'approche 3×6 et l'Offre de prévention du PNUD, ainsi que sur la promesse figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Approche 3×6 est un programme innovant du PNUD qui vise à permettre aux groupes vulnérables ou victimes de crises – par exemple ceux qui sont touchés par des désastres ou des conflits – de disposer de moyens de subsistance durables. L'Offre de prévention du PNUD est le résultat d'un travail de toute l'institution pour formuler ses objectifs en matière de prévention et de maintien de la paix et pour promouvoir l'adoption d'une vision axée sur le développement, laquelle permettra de mettre en place des actions précoces et ambitieuses de prévention des crises et de maintien de la paix.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient envisager de concevoir des programmes qui viseraient à remettre les normes en question, et notamment le système de la dot qui favorise la transmission du capital social et politique aux hommes mariés (et, dans une moindre mesure, aux femmes mariées).
- Les États membres devraient envisager d'investir dans les activités économiques et les projets générateurs de revenus liés au commerce transfrontalier, et apporter un soutien spécifique aux commerçant-e-s concerné-e-s en les incitant à formaliser leurs activités et en les aidant à accéder aux marchés et à développer leur capacité à se lancer dans des activités économiques productives.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient apporter, à court terme, un soutien « d'appoint » adapté au caractère conflictuel de l'environnement – par exemple des projets de développement communautaire, un accès bon marché au crédit et une assistance financière – tout en continuant à investir dans une vision et des plans de développement à long terme. Dans les zones frontalières, les systèmes de protection sociale doivent non seulement procurer des aides immédiates ou de court terme aux jeunes gens, mais aussi stimuler la reprise socioéconomique dans des niches commerciales, et ce dans le but de rendre moins attrayantes les propositions de recrutement des groupes extrémistes violents.

Le déficit de sécurité et de justice

- Avec le soutien des partenaires internationaux du champ du développement et en partenariat avec les organisations de la société civile (OSC), les États membres devraient veiller à ce que les réformes du secteur de la sécurité et, plus générale-

ment, du système judiciaire résolvent les problèmes de confiance et de légitimité des institutions qui en souffrent. Ces réformes devraient notamment donner la priorité à la police de proximité et aux mécanismes générateurs de sécurité – comme le dialogue civilo-militaire –, et concevoir des interventions visant à améliorer la communication et la confiance au sein des communautés qui se perçoivent comme des victimes de discrimination. Ces initiatives devraient être explicitement liées aux dispositions légales relatives au genre et aux politiques nationales (par exemple la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les plans d'action nationaux connexes) et viser à faire progresser la représentation des femmes dans les forces de défense et de sécurité, notamment en formant leurs membres à la protection des droits des femmes et la prévention de la violence basée sur le genre (VBG).

- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient établir et mettre en œuvre des mécanismes d'alerte précoce susceptibles de détecter et de surveiller les menaces, les risques et les perceptions liés à l'insécurité au sein des communautés, ainsi que le niveau de confiance qu'accorde la population aux principaux prestataires de services de sécurité et aux institutions judiciaires. Ils devraient également créer des systèmes de réponse précoce fondés sur les interactions entre acteurs civils et militaire à l'échelle communautaire, dans le but de proposer des mesures plus complémentaires, plus efficaces et plus durables pour lutter contre les idéologies et discours extrémistes violents.
- Avec le soutien des OSC, les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient favoriser les dialogues à l'initiative des membres des communautés pour résoudre les problèmes de cohésion sociale causés par la mobilité complexe qui caractérise les zones frontalières, et ce dans le but de renforcer cette cohésion sociale et de permettre aux communautés de mieux résister à la tentation de l'extrémisme violent.
- Les États membres, les Nations Unies, les partenaires internationaux du champ du développement et les OSC devraient concevoir et mettre en œuvre, en partenariat avec les différents groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, des projets visant à mettre fin à l'impunité des auteurs d'actes de VBG ; à satisfaire les besoins de l'ensemble des femmes, hommes, filles et garçons en matière de sécurité et de justice ; et à donner aux survivant-e-s d'actes de VBG un meilleur accès à la justice et aux services publics.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient encourager la réalisation d'évaluations des moyens de subsistance alternatifs dans les zones frontalières où les revenus monétaires sont limités ou périodiquement compromis, lesquels permettraient de rendre les populations locales moins vulnérables à la misère et aux privations.

L'incapacité des gouvernements à fournir les services de base

- Les États membres devraient veiller à ce que les ressources soient réparties de manière transparente et égalitaire, et à ce que la population bénéficie des services de base sur l'ensemble de leur territoire. Ils devraient accorder une attention toute particulière aux zones reculées et aux communautés transfrontalières qui se sentent

marginalisées et dont les membres sont plus susceptibles d'être exploités par les groupes extrémistes violents, et plus réceptifs à leur discours et à leur propagande. Il conviendrait, parallèlement, d'inclure les communautés dans la gestion des ressources naturelles à l'échelle locale et de les tenir informées de la répartition des ressources et des politiques connexes. Les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient veiller à ce que le soutien qu'ils apportent aux institutions gouvernementales soit adapté à son contexte et tienne compte des éventuelles dynamiques conflictuelles locales, dans le but de ne pas exacerber le sentiment qu'ont déjà les communautés frontalières d'être marginalisées et victimes de discrimination.

- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient envisager d'intégrer leurs interventions de prévention de l'extrémisme dans les actions régionales de stabilisation et de développement, et ce dès leur conception, dans le but de priver les groupes extrémistes de la possibilité de tirer parti de services publics défaillants.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient envisager d'analyser la répartition spatiale des dépenses publiques, dans le but de créer une dynamique politique visant à mieux desservir les zones frontalières et les populations marginalisées, dont les foyers monoparentaux dirigés par une femme, les femmes célibataires, les jeunes, les personnes qui souffrent de discrimination sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre et les minorités ethniques et religieuses. Ils devraient également envisager d'instituer des pratiques favorables au développement durable dans les zones où l'état est peu présent et de remplir ou renouveler le contrat social, par exemple en fournissant des services par le biais de partenariats avec d'autres parties prenantes, dont les acteurs non étatiques comme les leaders des communautés.
- Les États membres devraient garantir à toutes les filles et à tous les garçons qui vivent dans des zones à risque la possibilité d'accéder à l'éducation obligatoire – en vertu de l'objectif de développement durable 4 (ODD 4) – et leur fournir la protection sociale qui leur permettra de fréquenter l'école, notamment dans les zones éloignées du centre ou de la capitale.

L'importance croissante des identités ethniques et religieuses

- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient étendre et soutenir les initiatives qui visent à rendre le fonctionnement des écoles – dont les programmes scolaires – plus transparent et à assurer une meilleure surveillance des établissements scolaires.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient investir dans l'élaboration de systèmes de gouvernance communautaires inclusifs du point de vue du genre, lesquels permettraient d'assurer une gestion transparente et responsable des affaires religieuses, mais aussi de tirer parti du rôle important que l'enseignement religieux peut jouer quand il est porteur de résilience et de favoriser l'éducation religieuse des membres des groupes à risque.
- En coordination avec les Nations Unies, les partenaires internationaux du champ du développement, les OSC et les leaders des communautés, les États membres

devraient concevoir et mettre en œuvre des interventions inclusives du point de vue du genre pour encourager le dialogue interconfessionnel et intercommunautaire, créer des espaces dans lesquels les femmes pourraient intervenir au même titre que les hommes, et obtenir des résultats concrets à l'échelle communautaire, notamment l'implication des femmes dans les plans locaux de développement communautaire potentiellement soutenus par le gouvernement.

- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient entrer en contact avec, outre les acteurs habituels, les écoles coraniques et les leaders religieux. Ils pourraient en effet devenir un point d'entrée pour des stratégies nationales et régionales de prévention de l'extrémisme violent conçues en partenariat avec les parents, et notamment pour des programmes visant à encourager la tolérance religieuse et ethnique, ou encore à identifier les éléments qu'il conviendrait de réformer pour que les écoles coraniques dispensent la meilleure éducation possible.

Le blocage de la participation à la vie politique

- Les États membres devraient prendre les mesures nécessaires, et notamment faire évoluer les politiques et pratiques, pour régler les délicats problèmes de citoyenneté et de participation aux scrutins que connaissent les femmes et les hommes des communautés frontalières.
- En partenariat avec les organes de presse et des spécialistes des médias, les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient œuvrer en faveur d'une presse libre et responsable et soutenir les initiatives et projets visant à prévenir et combattre les incitations à la haine et la perpétuation des conceptions rigides de la masculinité, mais aussi à sensibiliser la population aux risques liés à l'extrémisme violent. Il conviendrait d'inclure systématiquement dans toutes ces mesures un soutien explicite à l'égalité de genre et à la lutte contre la marginalisation des femmes.
- Les États membres devraient faciliter et encourager la participation au débat politique en créant des processus participatifs, notamment à l'intention des jeunes, qui aboutiraient à l'adoption de plans locaux de développement communautaires.
- Pour concevoir et mettre en œuvre plus efficacement les plans et programmes, les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient envisager de favoriser l'instauration d'une culture du débat inclusive du point de vue du genre et fondée sur la société civile, dans le but de rendre tous les processus plus inclusifs et de nouer des liens étroits avec les OSC.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient lutter par tous les moyens possibles contre le fait que les femmes se trouvent repoussées à la marge des processus politiques. Ils devraient notamment réserver des places pour les femmes dans les conseils et comités, promouvoir énergiquement la participation réelle des femmes, comme candidates ou membres du personnel électoral, et prendre des dispositions pour que les femmes soient entendues lors des événements médiatiques politiques, comme les débats entre candidat-e-s et les campagnes électorales.

La prolifération des armes légères et de petit calibre

- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient promouvoir et concevoir des mesures adaptées au contexte et aux dynamiques conflictuelles pour lutter contre la prolifération des armes, tout en veillant à ce que les diverses interventions en la matière soient harmonisées et coordonnées de façon à limiter l'accès des groupes extrémistes violents aux armes, mais aussi à éviter les conséquences néfastes imprévues (il conviendrait par exemple de veiller à ce que les interventions ne favorisent pas involontairement le trafic d'armes transfrontalier).
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient mener des évaluations rapides des risques liés aux armes légères perçus par les communautés les plus exposées, et étudier le rôle de la contrebande et du trafic d'armes – entre autres activités illicites – dans le financement des activités des groupes extrémistes violents.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient concevoir et soutenir les initiatives visant à atténuer les risques auxquels les communautés sont exposées (notamment en élaborant des programmes de sensibilisation à la sûreté et à la sécurité des armes à feu, et en fournissant des alternatives à la possession d'armes comme moyen de défense et de subsistance – tout en reconnaissant que les programmes de collecte d'armes peuvent ne pas être envisageables à court terme dans les environnements où règne l'insécurité).
- Les États membres, les Nations Unies et la communauté internationale devraient soutenir les initiatives visant à priver les groupes extrémistes violents de leur accès aux armes légères, conformément à la Résolution 1970 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en 2011, qui impose un embargo sur les armes à la Libye.

Les processus de recrutement orchestrés par les groupes armés

- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient donner la priorité aux interventions de prévention de l'extrémisme violent dans les zones fortement dépendantes du commerce transfrontalier.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient concevoir et mettre en œuvre des stratégies visant à corriger les fragilités et les perceptions qui rendent les femmes et les hommes plus susceptibles de se laisser recruter par des groupes armés (extrémistes violents ou non), en se fondant sur les recherches collaboratives sur les raisons qui les poussent à s'enrôler dans les groupes extrémistes. Parmi ces stratégies, on peut évoquer la création de débouchés économiques en partenariat avec les petites entreprises locales et les projets impliquant les jeunes, les leaders des communautés et les autres acteurs influents.
- En partenariat avec les médias et les leaders religieux, les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient élaborer un nouveau discours pour contrer les propos tenus en ligne par les groupes extrémistes violents et contre leurs stratégies de recrutement.

- Les États membres devraient encourager et promouvoir, dans les zones frontalières, les initiatives qui visent à sécuriser et légitimer le commerce transfrontalier tout en veillant à ce que ces voies commerciales ne puissent pas être exploitées par les groupes extrémistes violents.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient apporter leur soutien aux processus qui ont résulté de la Conférence de Berlin et de l'Accord politique libyen relatif, notamment, au retrait des groupes armés étrangers dans la région (par exemple, le plan d'action de la Commission militaire mixte 5+5), notamment le processus de réintégration des combattant-e-s dans leur pays ou communauté d'origine qui vise entre autres à les dissuader de s'enrôler dans des groupes extrémistes violents.

Les affinités avec l'extrémisme violent

- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient donner la priorité aux mesures de prévention de l'extrémisme violent dans les zones où la population est plus sensible aux idées véhiculées par l'extrémisme violent, sans toutefois stigmatiser les groupes concernés. Il conviendrait de mener des campagnes médiatiques et de sensibiliser la population, en partenariat avec les OSC, les médias, les leaders religieux, les institutions éducatives, les instituts de recherche et les universités.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient apporter leur soutien aux services de mentorat communautaire et d'aide aux personnes qui ont subi des traumatismes, ainsi qu'aux initiatives relevant de la santé mentale et du soutien psychosocial dans les communautés touchées.
- Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à diffuser un contre-discours et des contre-messages parfaitement adaptés au contexte et à la culture des communautés concernées. Ces programmes seraient fondés sur l'influence de groupes de pairs, notamment les parents, les leaders religieux et les écoles coraniques. Ils permettraient de mettre en lumière le point de vue d'anciennes recrues – dont des personnes, interrogées dans le cadre de l'étude *Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique*, publiée par le PNUD en 2017, qui se seraient déradicalisées ou désengagées –, lesquelles pourraient étayer l'élaboration du contre-discours recherché. Les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient également prendre en considération les bonnes pratiques établies dans le cadre des programmes de déradicalisation mis en œuvre dans les pays de la région et ailleurs dans le monde, dont la nécessité de favoriser les initiatives locales et communautaires de réconciliation et de réintégration.
- Pour recouper les informations obtenues et acquérir davantage de connaissances sur les facteurs de risque, les États membres, les Nations Unies et les partenaires internationaux du champ du développement devraient apporter leur soutien à la réalisation d'études de suivi sur les individus des zones frontalières qui ont rejoint des groupes extrémistes violents.

À propos du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est la principale agence des Nations Unies en matière de lutte contre la pauvreté, contre les inégalités et contre le changement climatique. En collaboration avec un vaste réseau d'expert·e·s et de partenaires basés dans 170 pays, le PNUD aide les pays à concevoir des solutions multidisciplinaires et durables en faveur de la population et de la planète. Le projet régional du PNUD baptisé « Prévenir l'extrémisme violent (PVE) en Afrique » – une initiative conjointe des bureaux régionaux pour l'Afrique et les États arabes – a pour ambition de contribuer au développement des pays du continent africain en leur permettant de lutter plus efficacement contre les problèmes auxquels ils se heurtent et en démultipliant les effets positifs des mesures prises pour atteindre les priorités et aspirations définies par l'Union africaine et les autres entités régionales.

Pour plus d'informations : africa.undp.org and arabstates.undp.org.

À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et à la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur·e·s politiques, les chercheur·e·s et la société civile. Le Small Arms Survey est un programme de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Le projet est mené par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. L'équipe travaille en collaboration avec un réseau de chercheur·e·s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays. Les chercheurs qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport ont pu compter sur l'appui des experts du projet Évaluation de la sécurité en Afrique du Nord (SANA) du Small Arms Survey – qui œuvre à la création d'un environnement plus sûr en Afrique du Nord et dans la région du Sahel-Sahara – ainsi que sur leur réseau.

Pour plus d'informations, consultez les sites suivants : www.smallarmssurvey.org et www.smallarmssurvey.org/sana.

Un rapport publié conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Small Arms Survey, grâce au soutien des gouvernements néerlandais et suédois